

Conditions générales (CG) pour la boutique en ligne de Swissterminal

1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions générales (CG) régissent le rapport contractuel entre Swissterminal AG, Flachsackerstrasse 7, CH-4402 Frenkendorf (ci-après « **Swissterminal** ») et les clients de la boutique en ligne.
- 1.2. Pour être valables, les conventions dérogeant aux CG doivent revêtir la forme écrite ou être confirmées par écrit, un e-mail étant suffisant.
- 1.3. La version actuelle et contraignante des CG est publiée sur www.swissterminal.com. Les conditions d'achat de nos clients ne s'appliquent pas, même si nous ne les avons pas expressément rejetées.
- 1.4. La boutique en ligne de Swissterminal s'adresse aussi bien à la clientèle commerciale (B2B) qu'à la clientèle privée (B2C). Sont considérées comme des clients privés les personnes physiques qui achètent ou louent les biens proposés sur la boutique en ligne pour un usage normal et pour leurs besoins personnels ou familiaux.

2. Offre, commande et conclusion du contrat

- 2.1. L'offre de Swissterminal sur la boutique en ligne s'adresse exclusivement aux clients ayant leur siège ou leur domicile en Suisse, dans la Principauté de Liechtenstein, en Allemagne ou en France. En cas d'intérêt pour les produits de Swissterminal, les clients d'autres pays sont priés de contacter Swissterminal par e-mail (trading@swissterminal.com).
- 2.2. Les offres de Swissterminal sur la boutique en ligne ainsi que toutes les illustrations sont sans engagement et ne peuvent être considérées comme des offres contraignantes.
- 2.3. Une fois le processus de commande sur la boutique en ligne terminé, le client reçoit une confirmation de réception de la commande, qui n'engage toutefois pas Swissterminal. Le contrat n'est valablement conclu qu'avec la confirmation d'expédition ou l'e-mail vous invitant à retirer la marchandise commandée.
- 2.4. En principe, les commandes de marchandises ne sont possibles que si le client s'enregistre sur la boutique en ligne de Swissterminal. Il doit indiquer, outre le nom d'utilisateur (e-mail), sa raison sociale, ses prénom et nom de famille officiels, l'adresse du siège ou du domicile annoncée aux autorités, la langue souhaitée ainsi qu'un numéro de téléphone valable. Pour les achats effectués à partir du compte client individuel, un mot de passe doit en outre être défini.

3. Livraison ou retrait

- 3.1. À l'exception des conteneurs, toutes les marchandises de la boutique en ligne sont expédiées à l'adresse de livraison indiquée par le client en Suisse, au Liechtenstein, en Allemagne ou en France.
- 3.2. En cas d'achat ou de location de conteneurs, le client peut choisir s'il souhaite retirer le conteneur auprès de Swissterminal ou s'il souhaite la livraison par Swissterminal à l'adresse qu'il a indiquée. Les livraisons de conteneurs vers l'Allemagne ou la France ne sont effectuées qu'à titre exceptionnel et moyennant confirmation préalable de Swissterminal.
- 3.3. Le délai de livraison ou de retrait figurant dans la confirmation de commande est donné à titre indicatif et n'est pas contraignant. La date prévue de livraison ou de retrait est communiquée au client lors de la confirmation d'expédition ou de l'invitation au retrait.
- 3.4. Toutes les informations de livraison ou de retrait sont données sous réserve de situations imprévues. Si la livraison ou le retrait est entravé par des événements sur lesquels Swissterminal et/ou le transporteur mandaté par celle-ci ne peuvent avoir d'influence, tels que force majeure, des guerres, des pandémies ou épidémies, des perturbations

de l'exploitation ou du trafic, des conditions routières défavorables suite à des intempéries, à la chaleur, au gel ou à la neige, les délais de livraison ou de retrait sont prolongés de la durée de ces empêchements. En cas de retard de livraison, quelle qu'en soit la cause, toute prétention en dommages-intérêts envers Swissterminal est exclue.

- 3.5. Swissterminal est en droit d'effectuer des livraisons partielles. Si une partie de la marchandise commandée ne peut pas être livrée, le client ne peut prétendre à l'annulation de l'ensemble de la commande ou à toute autre prétention.
- 3.6. La livraison s'effectue aux frais et risques du client. En principe, les conteneurs sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par le client, sur le bord du trottoir, ou à la station en aval la plus proche. Si le client souhaite une livraison sur un lieu spécifique à l'adresse de livraison, il doit en convenir au préalable avec Swissterminal, afin que l'expéditeur soit informé en conséquence et que les frais de transport puissent être calculés correctement.
- 3.7. Swissterminal a le droit de modifier les frais d'expédition en tout temps et sans préavis.
- 3.8. Si un délai de retrait est prévu, le client est tenu de retirer la marchandise achetée à l'adresse indiquée dans un délai d'un mois à compter de l'invitation à retirer la marchandise. Les heures d'ouverture habituelles du terminal s'appliquent pour le retrait. Si la marchandise n'est pas récupérée dans le délai de retrait, Swissterminal peut, à sa discrétion, annuler la commande, envoyer la marchandise au client aux frais de ce dernier ou faire valoir des frais de stockage pour chaque semaine entamée. Le montant des frais de stockage est fixé selon les tarifs usuels de Swissterminal. Dans les deux cas, Swissterminal peut en outre réclamer une indemnité au titre des désagréments subis.
- 3.9. Le client peut retirer les conteneurs de location chez Swissterminal au plus tôt le premier jour de location. S'il tarde à les retirer, le loyer est dû dès le début de la location convenue contractuellement ; Swissterminal peut en outre exiger des frais de stockage pour chaque semaine entamée. De surcroît, Swissterminal a le droit d'annuler le contrat de location.

4. Prix

- 4.1. Swissterminal a le droit de modifier à tout moment le prix des marchandises sur la boutique en ligne. Le prix qui fait foi est celui publié sur la boutique en ligne au moment de la commande. Les modifications de prix intervenues après la fin du processus de commande ne sont pas prises en compte, sous réserve du ch. 3.7 (frais d'expédition).
- 4.2. Tous les prix s'entendent en CHF et incluent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les frais accessoires (tels que les frais d'expédition, les frais d'emballage, les suppléments pour certains moyens de paiement ou certaines prestations) ne sont pas compris dans le prix ; ils sont indiqués séparément et facturés en sus. Les corrections de prix à la suite d'erreurs ou d'erreurs d'impression demeurent réservées.

5. Conditions de paiement

- 5.1. Les paiements doivent être réglés en CHF. Les modes de paiement suivants sont à la disposition des clients : carte de crédit ou paiement anticipé. Les clients existants ainsi que les clients louant des conteneurs peuvent payer sur facture après un contrôle de solvabilité. Swissterminal a le droit de percevoir des suppléments sur certains moyens de paiement (sauf sur les paiements par carte de crédit).
- 5.2. En cas d'achat contre paiement anticipé, la marchandise n'est expédiée ou ne peut être retirée qu'une fois que Swissterminal a reçu le paiement. Si Swissterminal ne reçoit pas le paiement dans les cinq jours civils suivant la réception de la confirmation de commande, elle peut annuler la commande. S'il est convenu que le client viendra retirer la marchandise commandée chez Swissterminal, le prix d'achat total, frais accessoires compris, doit être réglé au plus tard lors du retrait.
- 5.3. Les factures de Swissterminal doivent être réglées immédiatement à l'échéance (30 jours à compter de la date de la facture ; date d'échéance) et sans déduction (escompte). Après l'expiration de l'échéance, Swissterminal est en droit d'exiger un intérêt moratoire de 5 % p.a. En outre, Swissterminal est en droit de percevoir des frais de rappel de CHF 25.- pour chaque rappel.

E-mail : info@swissterminal.com

- 5.4. Toute compensation des créances de Swissterminal avec des contre-créances du client est exclue.
- 5.5. Si des circonstances susceptibles de mettre en péril la solvabilité du client (notamment une insolvabilité, un sursis concordataire, une faillite, une suspension des activités, un transfert des activités à des tiers, etc.) surviennent après la commande, Swissterminal peut exiger du client une garantie appropriée ou un paiement anticipé.
- 5.6. Les éventuelles réclamations concernant des factures doivent être adressées par écrit (par e-mail, fax ou lettre) à Swissterminal. La réclamation doit être motivée. Elle n'entraîne ni annulation ni report de l'échéance.

6. Droit de rétractation pour les consommateurs de l'espace UE

- 6.1. Les clients privés (consommateurs) domiciliés dans un État de l'UE ont le droit de se rétracter du contrat sans donner de motifs dans les quatorze jours à compter de la réception de la marchandise.
- 6.2. Les personnes souhaitant exercer le droit de rétractation doivent en informer Swissterminal par e-mail (trading@swissterminal.com) ou par courrier postal au plus tard le dernier jour du délai de rétractation. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que la communication relative à l'exercice du droit de rétractation soit envoyée avant l'expiration du délai de rétractation.
- 6.3. Si un client privé se rétracte du présent contrat, Swissterminal rembourse tous les paiements reçus de sa part, y compris les éventuels frais de livraison, sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date de réception par Swissterminal de la notification portant sur la rétractation du présent contrat. Swissterminal effectue le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le client privé pour la transaction initiale, sauf convention contraire expresse.
- 6.4. Swissterminal peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens, ou jusqu'à ce que le client privé ait fourni une preuve d'expédition des biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le client privé est tenu de renvoyer ou rendre les biens à Swissterminal (retours : Swissterminal AG, Flachsackerstrasse 7, CH-4402 Frenkendorf) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter du contrat à Swissterminal. Ce délai est respecté si le client privé renvoie les biens avant l'expiration du délai de quatorze jours.
- 6.5. Le client privé supporte les frais de renvoi des biens. Il en va de même pour les biens qui, en raison de leur nature, ne peuvent pas être renvoyés normalement par la poste. Le renvoi d'un conteneur acheté à des fins privées est estimé à environ CHF 800 à 1000.-.

7. Conteneurs : catégories

- 7.1. Swissterminal propose quatre catégories de conteneurs sur sa boutique en ligne :
 - Conteneurs neufs : conteneurs qui n'ont pas encore été utilisés et qui n'ont effectué qu'un seul trajet (du constructeur à Swissterminal) ; les conteneurs neufs satisfont aux prescriptions internationales de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC).
 - Conteneurs à l'état neuf : conteneurs qui ont déjà été utilisés mais qui sont encore considérés comme neufs en raison de leur état. Ils ne datent pas de plus de cinq ans au moment de la commande du client (à compter de l'année de construction) et n'ont pas encore fait l'objet de réparations majeures. Les conteneurs à l'état neuf satisfont aux prescriptions internationales de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC).
 - Conteneurs d'occasion : conteneurs qui ne sont plus à l'état neuf, mais qui peuvent encore être utilisés pour le transport de marchandises conformément à leur destination et qui satisfont en principe encore aux prescriptions internationales de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC). Ils peuvent avoir été réparés une ou plusieurs fois (résistance au vent et à l'eau).

E-mail : info@swissterminal.com

- Conteneurs nécessitant une réparation : conteneurs d'occasion présentant des dommages qui peuvent être réparés par le client à ses propres frais et risques. Ils ne satisfont pas aux prescriptions internationales de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC).

7.2. Les conditions de garantie prévues au ch. 8 s'appliquent aux conteneurs neufs ou à l'état neuf. Pour les conteneurs d'occasion et ceux nécessitant une réparation, l'achat ou la location vaut « en l'état ». Toute garantie pour les défauts est exclue pour ces conteneurs.

8. Garantie lors de l'achat de marchandises, en particulier de conteneurs neufs et à l'état neuf

8.1. Les dispositions légales de garantie sont entièrement exclues et remplacées par les dispositions de garantie suivantes.

8.2. Le client doit immédiatement vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de nos marchandises et factures ainsi que les éventuels dommages de livraison et signaler tout défaut relatif aux marchandises livrées et/ou les erreurs sur la facture au plus tard dans les deux jours civils suivant le retrait ou la réception des marchandises. Les défauts cachés doivent également être dénoncés dans un délai maximum de deux jours civils à compter de leur découverte. Si les défauts sont dénoncés trop tard, c'est-à-dire après l'expiration du délai de deux jours, les prétentions en garantie sont exclues. La réclamation doit être envoyée à l'adresse mail suivante, en indiquant la date de retrait ou de réception et en décrivant précisément le défaut : trading@swissterminal.com.

8.3. Le client doit faire constater les dommages ou pertes survenus pendant le transport par la Poste / l'expéditeur. Si la livraison est effectuée par camion, les dommages ou pertes survenus pendant le transport doivent être confirmés par le chauffeur du camion. Le client n'est pas en droit de refuser des livraisons en raison de défauts mineurs.

8.4. Swissterminal assure vendre des conteneurs appropriés à l'usage et conformes aux prescriptions internationales de la Convention sur la sécurité des conteneurs (CSC). Sur demande et contre une rémunération supplémentaire correspondante, un certificat CSC est délivré. Aucune garantie supplémentaire ou autre n'est donnée par Swissterminal ni ne peut être déduite d'informations découlant de la boutique en ligne.

8.5. Pour les conteneurs à l'état neuf, les défauts visuels mineurs tels que bosses, creux, taches de rouille, dommages à la peinture et autres, qui n'affectent pas l'aptitude à l'emploi, ne sont pas considérés comme des défauts. De même, les défauts portant sur des pièces d'usure sont, de manière générale, exclus pour tous les conteneurs, y compris ceux qui sont neufs.

8.6. En présence de défauts sur des marchandises que nous avons livrées et qui ont été dénoncés en temps voulu, nous nous engageons, à notre discrétion, à réparer ces marchandises ou à les remplacer. Tout droit de résiliation ou de réduction du prix est exclu. Le droit à la garantie s'éteint lorsque des réparations sont effectuées par le client ou par des ateliers tiers.

8.7. Les prétentions en garantie du client se prescrivent par deux ans à compter du retrait ou de la réception de la marchandise.

8.8. Il n'existe aucun droit à des prestations de garantie en cas de défauts dus à une usure normale, à une manipulation incorrecte, à un entretien insuffisant ou à l'intervention de tiers. Pour le surplus, les limitations de responsabilité selon le ch. 10 s'appliquent.

8.9. Pour les conteneurs d'occasion ou nécessitant une réparation, toute prétention en garantie du client est exclue.

9. Disposition spéciale concernant la location de conteneurs

9.1. Swissterminal assure mettre à disposition du client, en location, des conteneurs appropriés à l'usage et conformes aux prescriptions internationales de la Convention sur la sécurité des conteneurs (CSC).

9.2. Le client est tenu de contrôler immédiatement le conteneur au début de la location (retrait ou réception en cas de livraison) quant à d'éventuels défauts ; il doit les signaler dans les deux jours civils, faute de quoi le conteneur est

E-mail : info@swissterminal.com

réputé accepté. La réclamation doit être envoyée à l'adresse mail suivante, en indiquant la date de retrait ou de réception et en décrivant précisément le défaut : trading@swissterminal.com.

- 9.3. Le client est tenu d'indemniser intégralement Swissterminal pour les dommages causés au conteneur en violation des dispositions contractuelles et/ou en raison d'une utilisation inappropriée. En cas de dommage, Swissterminal doit être informée immédiatement à l'adresse trading@swissterminal.com. Les déclarations de sinistre transmises par un autre canal de communication ne sont pas acceptées. Swissterminal décide, à son entière discrétion, si les dommages seront réparés ou s'ils donneront lieu à une livraison de remplacement. Le client n'est pas autorisé à effectuer la réparation lui-même.
- 9.4. Le client s'engage à vider les unités de chargement louées à l'expiration de la durée de location et à les restituer dans un état irréprochable (propres, sans défauts) et conforme aux critères de sécurité, à la date et au lieu convenus. Si, lors de la restitution des unités de chargement, Swissterminal constate que celles-ci ne sont pas dans un état irréprochable et conforme aux critères de sécurité, elle exécutera les travaux nécessaires visant à éliminer les défauts. Le client sera alors tenu d'indemniser intégralement Swissterminal ; il devra notamment supporter les frais et dommages survenant pendant cette période, tels que la perte de loyers.
- 9.5. En cas de location d'unités de chargement, Swissterminal est en droit d'exiger du client la fourniture de sûretés appropriées.
- 9.6. Il est également possible de louer des conteneurs frigorifiques (Reefer) sur la boutique en ligne. Avant la livraison de chaque conteneur frigorifique, Swissterminal effectue un contrôle PTI standard (Pre-Trip-Inspection) avec procès-verbal et confirme son exécution en apposant un autocollant sur le conteneur.
- 9.7. Pour les conteneurs frigorifiques, le locataire est responsable de la surveillance régulière de l'installation de refroidissement (une fois par jour, contrôle de la température, circulation interne de l'air et ventilateur interne ; une fois par semaine, contrôle portant sur le ventilateur externe, l'absence de saleté sur le condensateur, le dégivrage automatique, l'évacuation des eaux d'écoulement et de dégivrage, l'éventuelle formation de glace à l'intérieur, test sonore, propreté, étanchéité des portes). Les contrôles doivent faire l'objet d'un procès-verbal.
- 9.8. L'agent réfrigérant des conteneurs frigorifiques est le produit R134a, un gaz asphyxiant, non oxydant et ininflammable. En raison de l'absence d'odeur, il existe un risque d'asphyxie dû au refoulement de l'oxygène nécessaire à la respiration. En cas de détection d'une fuite, il convient de quitter immédiatement le local, de prévoir une ventilation suffisante et d'en informer immédiatement le bailleur. Les lignes électriques de raccordement et les autres composants ne doivent pas être modifiés. Si des dommages sont constatés sur le câble électrique ou la fiche, il faut mettre l'installation hors tension et en informer Swissterminal.

10. Responsabilité (exclusion de responsabilité)

- 10.1. Les prétentions en dommages-intérêts des clients privés et commerciaux à l'encontre de Swissterminal, en particulier du fait d'une impossibilité d'exécuter la prestation, d'un retard, d'une autre violation du contrat, d'une faute lors de la conclusion du contrat ou d'un acte illicite, sont entièrement exclues, à moins qu'il ne s'agisse d'un acte intentionnel ou d'une négligence grave de la part de Swissterminal. La responsabilité de Swissterminal pour les auxiliaires tels que employés, auxiliaires d'exécution ou sous-traitants est entièrement exclue.
- 10.2. Cette exclusion de responsabilité s'applique à tous les dommages directs et indirects, y compris les éventuels dommages consécutifs, les dommages résultant de défauts, le manque à gagner, les dommages consécutifs à une interruption d'exploitation, à de mauvaises prestations ou à un défaut de prestations. En particulier, les clients privés et commerciaux ne peuvent faire valoir aucune prétention en dommages-intérêts pour des dommages consécutifs aux défauts dans le cadre de cas couverts par la garantie.

E-mail : info@swissterminal.com

11. Protection des données

- 11.1. Afin de pouvoir sans cesse améliorer nos offres et indiquer à nos clients des produits et offres adaptés, nous évaluons vos données d'achats et de comportement en ligne, dans la mesure où vous possédez un compte client chez nous, et les utilisons selon les principes suivants au sein du groupe Swissterminal. Vous trouverez également de plus amples informations sur le traitement des données dans notre déclaration de confidentialité : <https://www.swissterminal.com/fr/declaration-de-confidentialite/>.
- 11.2. En acceptant les présentes CG, vous acceptez que des données relatives à votre personne telles que le nom, l'adresse ou l'adresse e-mail soient recueillies et analysées, avec les données d'achat et les données de comportement en ligne, au sein du groupe Swissterminal à des fins de marketing et de publicité.

12. Transmission et traitement électroniques des données / Forme écrite

- 12.1. Dans la mesure où les présentes CG prescrivent la forme écrite entre Swissterminal et le client, la transmission de jeux de données définis dans le cadre du traitement électronique des données satisfait à l'exigence de la forme écrite (p. ex. par e-mail). Les procès-verbaux relatifs à la transmission de données dans le cadre de l'échange électronique de données ne confirment toutefois que la transmission des données et non leur contenu spécifique.
- 12.2. Swissterminal est en droit d'enregistrer les données nécessaires à l'exécution de la commande et de les transmettre aux services compétents en vue de l'exécution d'éventuelles procédures administratives et douanières. Les détails concernant le traitement des données par Swissterminal sont réglés dans la déclaration de confidentialité <https://www.swissterminal.com/fr/declaration-de-confidentialite/>.

13. Dispositions finales

- 13.1. Swissterminal est en droit de faire appel à des tiers en qualité d'auxiliaires (auxiliaires d'exécution) pour l'exécution de ses prestations.
- 13.2. Si certaines dispositions des CG s'avèrent ou deviennent nulles ou inapplicables, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Les dispositions nulles ou sans effet seront remplacées par des dispositions valides et applicables qui correspondent, dans la mesure du possible, à la volonté concordante de Swissterminal et du client.
- 13.3. La relation contractuelle entre Swissterminal et leurs clients commerciaux est soumise au droit matériel suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne ; CVIM). La relation contractuelle entre Swissterminal et leurs clients privés est soumise au droit de l'État dans lequel le client a sa résidence habituelle.
- 13.4. Le for pour tout litige découlant du contrat entre Swissterminal et leurs clients ou en lien avec celui-ci est **Zürich**. Swissterminal sont également en droit de faire valoir en justice leurs créances à l'encontre du client au siège de ce dernier.